

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021



N°74/2021

Le 22 octobre deux mil vingt et un à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 15 octobre 2021.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; M. Rauzier, Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, Barre, Vigne, M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Desmedt par M. Desmedt, Mme Delamarre par Mme Bourgoïn et M. Kwak par Mme Flagothier.

ABSENTS : MM. Rousseau et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Déclassement de parcelles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 28 février 2018 relative à un échange de parcelle avec la Société Orange,

Considérant que la commune souhaite mettre en vente le pavillon, dont elle est propriétaire au 202 rue de Paris, désaffecter à un service public depuis décembre 2015 suite à la fermeture des bureaux du syndicat mixte du Clermontois Plateau Picard et situé sur une parcelle attenante qui appartient à Orange,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** le déclassement des parcelles suivantes :
 - parcelle AW 179 à hauteur de 164m² (AW 290) et à hauteur de 520m² (AW 291) selon le plan de bornage joint à la présente
- **PRÉCISE** que le surplus de la parcelle AW 179 (nouvellement cadastrée AW 292) restera affectée au service public comme supportant les Services Techniques de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental

